



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue au centre communautaire le 13 novembre 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Pier-Carl Bédard  
Monsieur Jean-Guy Périard  
Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 1.4 Composition des comités de travail
- 1.5 Nomination d'un maire suppléant
- 1.6 Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau
- 1.7 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2017
- 2.3 Avis de motion – adoption du règlement n° 08-2017 modifiant le règlement n°07-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier
- 2.4 Changement de signataire au compte bancaire
- 2.5 Police d'assurance municipale – Bâtiment au 21 rue Principale
- 2.6 Questions du public

---

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Formation en désincarcération
  - 3.3 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
  - 4.2 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement
  - 6.2 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Demande de collaboration du service de la voirie pour l'activité Noël des enfants, édition 2017
  - 7.2 Demande d'autorisation pour la présence du Service de la sécurité incendie pour l'activité Noël des enfants, édition 2017
  - 7.3 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
- 9 DIVERS
  - 9.1 Autorisation de payer la facture de Pierre Yves Guay
  - 9.2 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Transfert des documents du Sous-comité Loisirs Plein Air lac Croche à l'Association des Loisirs
  - 10.2 Demande de rencontre – Association des Loisirs de Montpellier
  - 10.3 Correspondance de l'Union des propriétaires et des Citoyens du lac Vert
  - 10.4 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## 1. CONSEIL MUNICIPAL

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**2017-11-261**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point suivant :

9.1 Pierre Yves Guay

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

**2017-11-262**

Il est proposé Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.4 Composition des comités de travail**

**2017-11-263**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la composition des comités de travail des membres suivants:

**Conseiller siège no° 1, monsieur Bernard Riopel :**

Responsable des dossiers :

- Voirie et déneigement
- Infrastructure
- Aqueduc

**Conseillère siège no° 2, madame Diane Thibault :**

Responsable des dossiers suivants :

- Loisirs
- Administration et finances
- Communication
- Aménagement, urbanisme et environnement
- Hygiène du milieu

Madame Thibault, siègera sur le comité consultatif urbanisme et environnement (CCUE) et le comité des règlements.

**Conseiller siège no° 3, monsieur Richard Strasbourg :**

Responsable des dossiers suivants :

- Famille et aînés
- Culture et patrimoine
- Sécurité publique
- Développement communautaire

Monsieur Strasbourg siègera sur le comité consultatif culture et patrimoine (CCCP).

**Conseiller siège no° 4, monsieur Pier-Carl Bédard:**

Responsable des dossiers suivants :

- Loisirs
- Communication

Monsieur Bédard siègera sur le nouveau comité voisins solidaires.

**Conseiller siège no° 5, monsieur Jean-Guy Périard :**

Responsable des dossiers suivants :

- Voirie et déneigement
- Infrastructure
- Aqueduc
- Sécurité publique
- Hygiène du milieu

Monsieur Périard représentera la Municipalité auprès de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau

**Conseillère siège no° 6, madame Ghislaine Jean :**

Responsable des dossiers suivants :

- Administration et finances
- Développement économique

Madame Jean siègera sur le nouveau comité touristique de Montpellier, le nouveau comité voisins solidaires et le comité des règlements.

ET QUE monsieur Stéphane Séguin, maire est membre d'office sur tous les comités mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**1.5 Nomination d'un maire suppléant**

**2017-11-264**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal nomme, la conseillère Madame Ghislaine Jean, maire suppléante pour une période déterminée d'un (1) an.

Adoptée à l'unanimité.

**1.6 Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau**

**2017-11-265**

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer à nouveau un représentant de la municipalité de Montpellier auprès de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau;

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Monsieur Jean-Guy Périard, conseiller, comme représentant du conseil de la municipalité de Montpellier pour siéger avec droit de parole et de vote à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau;

Adoptée à l'unanimité.

## 1.7 Questions du public

## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

2017-11- 266

Il est proposé par Madame Diane Thibault

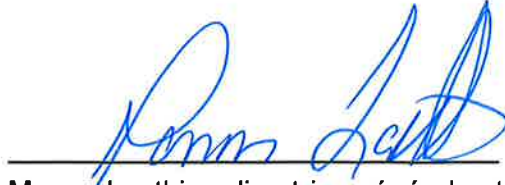
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2017-11.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 septembre au 4 novembre 2017 totalisant 340 625,91 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017, totalisant 45 533,80 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

## CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

### **2.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2017**

**2017-11-267**

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 30 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.



**2.3 Avis de motion – adoption du règlement n° 08-2017 modifiant le règlement n°07-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier**

Madame Diane Thibault, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente elle présentera un règlement portant le n° 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier.

  
Madame Diane Thibault, conseillère

**2.4 Changement de signataire au compte bancaire**

**2017-11-268**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le maire, Stéphane Séguin, madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur le maire suppléant, madame Ghislaine Jean, madame Priscilla Maurice, directrice générale et secrétaire- trésorière adjointe, à signer les effets bancaires de la municipalité et à ce que ces noms soient ajoutés à la liste des signataires actuels.

ET annule tous les autres noms qui pourraient apparaître sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

**2.5 Police d'assurance municipale – Bâtiment au 21 rue Principale**

**2017-11-269**

CONSIDÉRANT l'état des lieux constaté par le technicien en thermographie de La Mutuelle des municipalités du Québec, lors de sa visite du 8 octobre 2015, en ce qui concerne le bâtiment situé au 21, rue Principale, Montpellier, Québec, J0V 1M0;

CONSIDÉRANT l'état général de l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment vacant ainsi laissé en état présente un risque élevé d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est toujours en rénovation depuis 2015 et que vous n'êtes pas en mesure de confirmer quand les travaux seront effectués;

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle des municipalités ne souhaite plus offrir la garantie « Tous risques » mais plutôt « Risques spécifiés sans valeur à neuf » au niveau de la Section I - Assurance des biens et de la Section VII – Bris des machines pour le bâtiment situé au 21, rue Principale, Montpellier, Québec, J0V 1M0.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ETRÉSOLU de confirmer à La Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente résolution, que l'électricité du bâtiment a été coupée et que la municipalité consent à ajouter l'avenant ci-joint qui modifie la garantie de « Tous risques » à « Risques spécifiés sans valeur à neuf » au niveau de la Section I - Assurance des biens et de la Section VII – Bris des machines pour le bâtiment situé au 21, rue Principale, Montpellier, Québec, J0V 1M0.

ET QUE la franchise est majorée à 10 000 \$ pour cet emplacement.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Alain St-Amour, Charlebois Trépanier**

## **2.6 Questions du public**

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois d'octobre 2017.

#### **3.2 Formation en désincarcération**

**2017-11-270**

CONSIDÉRANT QU'une formation en désincarcération aura lieu en février 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Steve Cloutier d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de quatre cent quarante et un dollar et quatre-vingt-cinq cents (441,85 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Steve Cloutier à la formation de désincarcération.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/GL 02 22000 454)  
Dossier de l'employé**

#### **3.3 Questions du public**

#### **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

##### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'octobre 2017.

##### **4.2 Questions du public**

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

#### **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour le mois d'octobre 2017.

##### **6.2 Questions du public**

## **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Demande de collaboration du service de la voirie pour l'activité Noël des enfants, édition 2017**

**2017-11-271**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier en date du 23 octobre 2017 demandant une collaboration du service de la voirie lors de l'activité Noël des enfants, édition 2017 afin d'assembler le char du Père Noël et l'escorter lors du défilé qui se tiendra le 17 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la collaboration du service de la voirie pour le Noël des enfants, édition 2017 devant avoir lieu le 17 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier  
Service de la voirie**

### **7.2 Demande d'autorisation pour la présence du Service de la sécurité incendie pour l'activité Noël des enfants, édition 2017**

**2017-11-272**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier, en date du 23 octobre 2017 demandant au service de la sécurité incendie une présence des pompiers pour seconder l'activité Noël des enfants, édition 2017 qui aura lieu le 17 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présence de la sécurité du service incendie pour escorter le char allégorique du Père Noël.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c Association des Loisirs de Montpellier  
Service incendie et premiers répondants**

### **7.3 Questions du public**

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

## **9 DIVERS**

### **9.1 Autorisation de payer la facture de Pierre Yves Guay**

**2017-11-273**

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2012, Monsieur Pierre-Yves Guay a été mandaté par le conseil municipal pour faire la révision de notre plan d'urbanisme et nos règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait une échéance souple pour faire des commentaires ou des demandes de corrections du travail du Monsieur Guay;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas donné suite aux réalisations de Monsieur Guay en raison de l'attente de la venue de schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé est arrivé uniquement cet automne;

CONSIDÉRANT QUE le délai proposé par l'urbaniste-conseil est échu et que la Municipalité doit procéder au dernier paiement de cinq mille dollars (5 000 \$) plus les taxes applicables pour terminer le mandat de Monsieur Guay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise le paiement à Pierre-Yves Guay.

Adoptée à l'unanimité.

**c.c. Finances (N/GL 02 61000 411)**

## **9.2 Questions du public**

## **10. CORRESPONDANCE**

### **10.1 Transfert des documents du Sous-comité Loisirs Plein Air lac Croche à l'Association des Loisirs**

Nous accusons réception de l'extrait de résolution R2017-10-20-06 de l'Association des loisirs de Montpellier qui adopte le compte rendu de la remise des documents originaux du Sous-comité Loisirs Plein Air lac Croche à l'Association des Loisirs Montpellier.

### **10.2 Demande de rencontre – Association des Loisirs de Montpellier**

Nous accusons réception de l'extrait de résolution R2017-10-20-15 de l'Association des loisirs de Montpellier demandant une rencontre avec le conseil afin de présenter leur demande budgétaire 2018.



### 10.3 Correspondance de l'Union des propriétaires et des Citoyens du lac Vert

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 27 octobre dernier de l'Union des propriétaires et des Citoyens du lac Vert de Montpellier exprimant leur gratitude pour l'aide apportée au printemps dernier lors de l'extraction de l'original mort.

### 10.4 Questions du public

#### 11. QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-11-274

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.